l'enfance de mon ami ait été tant soit peu "désemparée" ou "privée d'amour". Cette différence me paraît se manifester dans la tonalité de l'antagonisme de mon ami à mon égard, qui à aucun moment n'a atteint ce diapason de **véhémence**, lequel m'a été si familier dans les trois autres relations. Egalement, dans la relation de mon ami à moi, l'apparition des signes d'un antagonisme a été d'abord extrêmement discrète et sporadique, et même après mon départ en 1970, il a fallu huit ans encore avant que cet antagonisme ne s'exprime de façon directe et indubitable contre ma personne elle-même²⁹⁰. Cela semble bien correspondre à l'existence d'un "ressentiment" initial qui restait diffus, impondérable, sans la présence d'un "noyau" dur correspondant au sentiment (fût-il caché du regard conscient) d'un outrage ou d'un tort subi, ressenti comme irréparable peut-être...

En évoquant, dans l'avant-dernière note, la volonté de détruire, ou celle de blesser ou de nuire, en l'absence de haine et d'animosité, la pensé m'est venue (avec une certaine insistance) d'une apparente contradiction, sur laquelle je pensais revenir illico. C'est celle-ci. Dans les deux cas qui étaient au centre de mon attention, impliquant celui qui fût mon élève (et mon "héritier" mathématique présomptif) et celle qui fût mon épouse, il avait bien été question d'une "rancune" inconsciente qu'ils avaient reportée sur ma personne. L'idée même d'une "rancune" ou d'un "ressentiment" semble liée à celle d'une "animosité" ou d'une "inimitié" : on aurait envie de dire que la rancune (ou le ressentiment) est une des façons possibles (et une des plus communes) de nourrir une animosité. Et cette affirmation est sûrement fondée, dans le cas d'une rancune qu'on pourrait appeler "directe", une "vraie" rancune, motivée par un grief (réel ou imaginaire) vis-à-vis de la personne concernée, d'un tort ou d'un dommage que celle-ci nous aurait infligé. Mais d'ans les cas qui m'occupent, ce n'est pas d'une telle rancune qu'il s'agit, mais d'une rancune indirecte, "par procuration" pour ainsi dire, reportée d'une cible potentielle initiale, inadéquate pour une raison ou une autre²⁹¹(*), vers une "cible d'adoption" ou de remplacement, qui apparaît "cadrer" avec les besoins de la cause. La chose remarquable, c'est qu'une telle "rancune déplacée" (c'est le cas de le dire!), qui agit comme la force obstinée à l'oeuvre derrière des attitudes, des comportements et des actes d'une nature telle qu'on les dirait mus par une haine ou par une animosité "sans cause" - qu'une telle "rancune" est pourtant dénuée de tout sentiment de haine ou d'animosité! C'est d'ailleurs la conjonction de ces deux aspects de la "violence gratuite" au sens fort du terme (celle que je suis en train d'examiner ici) qui la rend à tel point déconcertante, comme une chose qui véritablement "dépasse l'entendement" ²⁹² (*) : l'absence complète de toute "cause" rationnelle et tangible de cette violence, aussi bien dans celui qui en fait les frais (sans l'avoir provoquée par des attitudes, comportements ou actes blessants ou préjudiciables pour l'autre), que dans celui qui l'exerce (sans être mû par des

²⁹⁰Voir à ce sujet la note "Deux tournants", n° 66.

²⁹¹(*) Il y a de nombreuses telles "raisons", qui font souvent que celui qui (volontairement ou non) a causé préjudice ou inflgé un dommage, soit pourtant "inadéquat" comme cible d'une rancune ou d'une animosité, voire d'une haine ou d'une volonté de destruction, bel et bien suscitées par lui. La plus commune peut-être, surtout quand il s'agit de la mère ou du père, ou d'une personne considérée comme hors d'atteinte par son rang ou par sa position sociale, est le barrage de la crainte à enfreindre un tabou d'autorité, intériorisé depuis longtemps. Ce sont là des barrages d'une très grande force. (Vis-à-vis de moi, ils ont tendance, depuis une quinzaine d'années et de plus en plus, à s'effacer...) En sens opposé, il peut arriver que la personne en cause "ne fasse pas le poids" pour assouvir une rancune à la dimension des torts subis - qu'elle apparaisse trop insignifi ante, trop fuyante ou pusillanime peut-être, pour être à la hauteur du rôle qui autrement lui reviendrait de droit.

Enfi n, je peux m'imaginer aussi que dans certains cas, le tort subi soit trop impondérable, trop subtil (et même "inexistant", pour tout dire, selon les consensus en vigueur, intériorisés de longue date par l'intéressé), pour donner naissance à autre chose qu'à une rancune diffuse, inapte à se "condenser" et à prendre forme et force dans une relation elle-même dans les tonalités douces, sans angles apparents. C'est d'ailleurs là sans doute une simple variante du cas précédent, apparue dans la réfexion avec la note "Rancune en sursis - ou le retour des choses (2)" (n° 149).

^{292(*)} Au sujet de cette violence "qui dépasse l'entendement" ("unfassbar" en allemand), voir la note "L'esclave et le pantin - ou les vannes" (n° 140). Quand je parle ici de violence gratuite "au sens fort du terme", sans dans l'immédiat la qualifi er autrement que comme celle qui "dépasse l'entendement", le sens précis que j'ai alors en vue est cerné dans l'expliquation qui suit, par l'explicitation de ces "deux aspects" qui se conjuguent en elle.